

Je soussigné(e) (Prénom **NOM**)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

H Performance 56 Code ISIN FR00140004V5

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement du Crédit Mutuel Arkéa.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Performance 56
Emetteur	Crédit Mutuel Arkéa
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR00140004V5
Agent de calcul	Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Montant Nominal de l'émission	50 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg : ISXE50T5 index) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®, depuis le 16 février 2018. Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équi pondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>Le prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, ce qui pourrait, dans certains cas, être moins favorable pour le souscripteur. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.</p>
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 08/04/2024 au 31/05/2024
Date d'émission	08/04/2024
Date de constatation initiale	04/06/2024
Dates de constatation Annuelle	3 juin 2025; 3 juin 2026; 3 juin 2027; 5 juin 2028; 4 juin 2029; 3 juin 2030; 3 juin 2031; 3 juin 2032; 3 juin 2033; 5 juin 2034; 4 juin 2035
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
Date de constatation finale	03/06/2036

Date d'échéance	10/06/2036
Lieu de cotation	Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	<p>Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2023 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n° 23-473 et le cas échéant, des Suppléments au Prospectus de Base, (https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_22060/fr/prospectus-structures-novembre-2023) • des Conditions Définitives de l'émission, (https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_24952/fr/conditions-definitives-h-performance-56) • du Résumé Spécifique lié à l'émission. <p>Informations importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Prospectus de Base relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé en date du 14/11/2023 par l'AMF sous le n° 23-473 et est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Émetteur (www.cm-arkea.com). <p>Étant entendu que l'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le support.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédit Mutuel Arkéa informe les souscripteurs qu'un supplément au Prospectus de Base peut être publié a posteriori pendant la période de commercialisation. <p>Les souscripteurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication d'un supplément au Prospectus de Base auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du supplément précité. Les intermédiaires financiers aideront les souscripteurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du potentiel supplément, et qui le souhaitent, à exercer leur droit de retirer leur acceptation.</p> <p>Restriction de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à investir sur le support. Le support fait notamment l'objet d'une restriction permanente aux États-Unis et ne peut en aucun cas être acquis par des "US Person".</p> <p>Document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse : https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/assurances/c_24953/fr/kid-hperformance-56.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

Fin anticipée de la période de souscription

Nonobstant la période de souscription décrite ci-dessus, la souscription du présent support en unités de compte est susceptible d'être interrompue, sans préavis, avant l'expiration de la période précitée. Le cas échéant, le souscripteur accepte que les sommes qui devaient être investies sur ce support en unités de compte soient investies, sans frais supplémentaires, sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unité de compte à vocation sécuritaire du contrat identifié comme éligible par l'assureur au moment de l'opération.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 56 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 10/06/2036.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 4 juin 2024, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (Années 1 à 11)

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL INVESTI} \\ & + \\ & \text{19 \% DE GAIN} \\ & + \\ & \text{3 \% par année écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 21,61\%)}^{(2)} \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (Année 12)

À la date de constatation finale⁽¹⁾, le 3 juin 2036, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 10 juin 2036, le souscripteur reçoit⁽²⁾ :

Scénario très défavorable : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL INVESTI x Valeur finale de l'Indice de référence}^{(3)} \\ & = \\ & \text{PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (PERTE SUPÉRIEURE A} \\ & \text{30\%)} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut inférieur à -2,92\%)}^{(2)} \end{aligned}$$

H Performance 56 se comporte comme un placement actions classique.

Scénario défavorable : Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL INVESTI} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00\%)}^{(2)} \\ & = \\ & \text{BLOCAGE DU CAPITAL PENDANT 12 ANS SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION} \end{aligned}$$

Scénario favorable : Hausse de 5 % ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL INVESTI} \\ & + \\ & \text{19\% DE GAIN} \\ & + \\ & \text{36\% DE GAIN} \\ & \text{(soit 3\% par année écoulée)} \\ & = \\ & \text{Remboursement à hauteur de 155\% du capital investi} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 3,71\%)}^{(2)} \end{aligned}$$

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 04 juin 2024).

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres.

Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

L'attention de l'investisseur est également attirée sur le fait que la distribution du Titre de Créance se fera par l'intermédiaire des caisses locales de Crédit Mutuel affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts. Par ailleurs, l'Émetteur agit en qualité d'Agent de Calcul ceci pouvant également donner lieu à un conflit d'intérêts dans l'hypothèse d'une perturbation de marché.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 56 - Code ISIN FR00140004V5, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Performance 56 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Performance 56 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (ISXE50T5 index) est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).